

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2023 à 20h30

### Commune déléguée de VIRE

#### **23. Projet de centre social – Approbation de la demande d’agrément auprès de la CAF et approbation du projet social**

Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Jusqu’au 31 décembre 2023, la commune déléguée de Vire dispose sur son territoire de 2 centres socioculturels porteurs chacun d’un agrément centre social. Les deux centres sociaux sont en gestion différenciée : l’un est géré directement par la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) du Calvados et l’autre en gestion municipale.

Chaque centre est reconnu par la CAF du Calvados et doit à ce titre présenter un projet social pour pouvoir bénéficier des renouvellements des agréments, chaque agrément ouvrant droit à une prestation de service spécifique, sur les volets « animation globale » et « animation collective des familles ».

A partir de l’année 2020, les instances dirigeantes de la CAF du Calvados se sont rapprochées du Maire de Vire Normandie pour échanger autour de la stratégie nationale des CAF consistant à transférer à des acteurs locaux (associations ou municipalités en règle générale) la gestion de leurs équipements de proximité.

Aussi, au terme d’un long processus d’échanges, il a été acté que, à partir de janvier 2024, seule la commune gèrera un centre social et deux espaces de vie sociale sur le territoire.

Dans le cadre de cette démarche mettant un terme à la gestion directe par la Caf du Calvados au 31 décembre 2023, les services doivent être réorganisés. Il faut noter que le secteur de la petite enfance n’est pas concerné par ce transfert de gestion, la collectivité ayant fait savoir à la CAF qu’elle ne reprendrait pas en gestion la crèche et la halte-garderie.

Sur la proposition de la Caf du Calvados, l’organisation nouvellement définie va prendre forme autour d’un centre social et de 2 Espaces de Vie Sociale (E.V.S), le tout en gestion municipale afin de maintenir la couverture initiale du territoire correspondant à la totalité du territoire de la commune déléguée de Vire.

Concrètement, cela suppose de disposer d’agréments nouveaux à savoir :

- Renouvellement des projets AGC et ACF (projet Animation Globale et Coordination + Animation Collective Famille), pour le territoire couvert par le centre social Charles Lemaître et le centre Anne Morgan, ce qui englobe les quartiers de Martilly, l’Orient, Vaux de Vire, centre-ville et Besnardière.
- Création de deux projets nouveaux correspondant à la création de deux Espaces de Vie Sociale, l’un étant sur le quartier du Val de Vire, l’autre sur le quartier Léonard Gille.



La création des deux EVS s'est effectuée sur proposition de la Caf du Calvados et doit permettre un apport financier supplémentaire correspondant aux deux prestations de services correspondantes. Le périmètre géographique d'action de ces EVS a été volontairement porté vers les quartiers du Val de Vire et de Léonard Gille, qui concentrent certaines fragilités sociales qu'il convient de prendre en compte dans les politiques publiques développées par la commune et les partenaires institutionnels.

Pour les deux années à venir 2024 et 2025 (durée de 2 ans alignée sur la fin de la Convention Territoriale Globale), ces projets sociaux seront un support d'animation de la vie sociale dans une logique d'animation et de services apportée à la population avec un fil conducteur centré sur la participation des habitants concernés. En effet, un centre social doit être :

- Un lieu d'écoute, d'information et d'orientation,
- Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- Un lieu de participation active des habitants,
- Un espace contribuant au développement local,
- Un lieu favorisant la création du lien social,
- Un lieu soutenant la fonction parentale.

Compte-tenu des diagnostics réalisés, des bilans des projets précédents, les axes d'intervention du projet d'animation globale (AGC) ont été définis par une démarche participative, les deux projets EVS étant une déclinaison du projet global adaptée aux spécificités du fonctionnement de ces espaces.

A chaque projet est associée une programmation décrite en fiches actions pour répondre au mieux aux besoins des habitants avec les objectifs suivants :

- Animer globalement son territoire,
- Développer le lien social pour encourager le vivre ensemble,
- Promouvoir la culture et l'éducation pour favoriser la mixité sociale,
- Mettre la famille au cœur des actions,
- Favoriser la prise d'initiative et la participation.

Afin de mettre en œuvre le projet social de territoire, la collectivité s'engage à constituer une équipe dotée de 8 postes équivalents temps plein répartis comme suit :

- 3 postes pour les EVS,
- 5 postes pour le centre social.

Le responsable du centre social prendra les rênes de la nouvelle structure mais chaque E.V.S conservera une part d'autonomie.

Au regard des effectifs actuels du centre social municipal, qui est de 4,5 ETP, la constitution d'une équipe de 8 postes au service de ce projet constitue un effort conséquent de la collectivité. Cet effort va en effet consister à créer deux postes et demi, et à valoriser un poste dans les missions déjà exercées au sein de la collectivité.

Pour réaliser cet effort, la collectivité va mobiliser les crédits qu'elle attribuait jusque-là au centre social de la CAF sous forme de subvention annuelle (198 500 €). En effet, seule une subvention se situant autour de 35 à 40 000 € pourrait être maintenue à la CAF pour la crèche et la halte-garderie.

Pour accompagner le développement porté par la collectivité dans le champ des politiques familiales et sociales, la CAF entend poursuivre son soutien au centre social par l'intermédiaire de ses prestations de services que sont :

- L'animation locale : calculée sur la base de 60% des dépenses annuelles de la structure, dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF.
- L'animation globale et coordination : calculée sur la base de 40% du prix de revient de la fonction pilotage dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF. Les dépenses de la fonction pilotage pris en compte sont : les charges de personnel du directeur.trice, de l'agent d'accueil + 0.5 ETP (équivalent temps plein) de comptabilité et gestion + le prorata de dépenses de gestion courante + le prorata de dépenses logistiques transversales (locaux, matériel, secrétariat).
- L'animation collective familles : calculée sur la base de 60% du prix de revient de la fonction pilotage dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF. Les dépenses de fonction pilotage pris en compte pour la prestation de services animation collective familles sont : les charges salariales du référent famille (à 0.5 ETP) + le prorata de dépenses de fonctionnement.
- L'agrément « Espace de Vie Sociale » ouvrant droit à la prestation de service « Animation Locale».

La prestation de service est égale à 60 % de ses dépenses dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la CNAF.

Ce soutien de la CAF au travers du financement par prestations de services sera pérenne.

Outre ces prestations, la CAF souhaite également apporter un soutien financier et matériel supplémentaire par l'intermédiaire de deux autres conventions : une convention pour le maintien de l'animation de la vie sociale et une convention pour la mise à disposition des locaux du centre Anne Morgan. Ces deux conventions étant en cours d'élaboration, elles seront soumises au conseil municipal dans sa séance du mois de décembre 2023.

Considérant la demande de renouvellement de l'agrément centre social,

Considérant que l'approbation et la signature des termes du renouvellement du contrat de projet permettront le versement des prestations au titre de l'animation globale, de la coordination et de l'animation collective des familles ainsi que celles associées aux deux EVS,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 24 octobre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver la demande d'agrément auprès de la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les prestations de services « Animation Globale », « Animation Collective Familles » et E.V.S.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et notamment les conventions d'objectifs et de financement.
- De charger Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/23 du 6 novembre 2023 à 20h30

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 02

Le 06 Novembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/23 du 6 novembre 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231113-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Affichage : 13/11/2023

Délibération n°2023/11/06/23 du 6 novembre 2023 à 20h30